

# **L'Echo 27 février 2010**

## **Des fonds Petercam examinés au Luxembourg**

Albert Biebuyck (Investor Protection) a introduit une réclamation auprès de la CSSF.

Depuis septembre 2009, Albert Biebuyck est en litige avec Petercam. Le fondateur d'Investor Protection Europe essaie de prouver des erreurs de gestion dans le fonds Moneta Euro Liquidity. Selon lui, les problèmes de ce dernier sont à l'origine des performances désastreuses des fonds Universalis, Quality et Higher Yield en 2008. Ce que réfute Petercam. Faute de trouver un accord à l'amiable avec la société, Albert Biebuyck s'est tourné vers le Comité de Surveillance des Services Financiers (CSSF), le régulateur luxembourgeois. Le fond Moneta Euro Liquidity, gelé en octobre 2008, puis réouvert en janvier 2009 sous le nom de Moneta Euro Cash, est géré depuis le Luxembourg. Ceci explique pourquoi la Commission Bancaire, Financière et des Assurances n'est pas compétente dans ce dossier.

La CSSF a donc reçu une réclamation d'Investor Protection, agissant, selon Biebuyck, au nom de plusieurs investisseurs déçus de Petercam.

Marc Janssens, porte-parole de la société de Bourse, se demande de qui il s'agit: " En dehors de M. Biebuyck, on ne sait pas au nom de qui Investor Protection défend les intérêts". Marc Janssens nous a aussi confirmé avoir effectivement reçu une lettre de la CSSF relative à ce dossier.

### Un accord à l'amiable

La procédure de réclamation de la CSSF n'a qu'une vocation de médiation entre les parties concernées. "Nous n'avons ni le pouvoir de juge ni d'arbitre. Nous ne faisons que guider le débat", a précisé Danièle Berna-Ost, chef de service du secrétariat général de la CSSF. "Nous voulons parvenir à une voie négociée dans cette affaire, plutôt qu'à une voie juridique. Nous estimons que nous avons toutes les chances de trouver un accord à l'amiable", relève Albert Biebuyck. Il espère toucher des indemnités de Petercam. Du côté de la société de gestion, Marc Janssens s'interroge sur cette procédure. "Nous avons déjà essayé de trouver un accord à l'amiable avec M. Biebuyck", précise-t-il. "Sur un millier de clients, nous avons trouvé un accord avec 995 d'entre eux", ajoute-t-il. Petercam a en effet octroyé 15 millions d'euros à ses clients, plus des parts dans le fonds Moneta Euro Liquidity. Marc Janssens s'étonne également qu'Investor Protection n'ait pas choisi la voie juridique.

## Enquête

Selon la procédure de réclamation, la CSSF va poser des questions à Petercam sur la gestion de Moneta Euro Liquidity. Les questions proviennent d'Investor Protection.

"Nous voulons comprendre pourquoi ils n'ont pas respecté le prospectus du fonds", explique Albert Biebuyck. La société cherche également à comprendre le blocage du fonds entre octobre 2008 et janvier 2009, ainsi que les transferts de titres entre celui-ci et les fonds Universalis, Quality et Higher Yield. Marc Janssens souligne avoir déjà répondu à toutes ses questions de manière "claire et précise".

Toutefois, la CSSF intervient en tant que régulateur. "Nous pouvons obtenir une information plus détaillée que le simple client d'une banque", précise Danièle Berna-Ost. Petercam devra donc dire toute la vérité à la CSSF. Il est mentionné dans la circulaire IML 95/118 du régulateur qu'"en aucun cas le professionnel ne doit chercher à camoufler ou couvrir une faute de sa part ou de celle de ses employés". Si la société ment, la CSSF dispose des moyens pour le vérifier. "Le régulateur peut sanctionner la société si elle ment", indique Danièle Berna -Ost.

Albert Biebuyck se dit ravi de cette procédure. "Pour nous, il s'agit de la meilleure option pour obtenir des indemnités", indique-t-il. Il ne veut toutefois pas préciser le montant de celles-ci. "Elles ne sont pas simples à calculer", précise-t-il.

Chez Petercam, Marc Janssens rappelle cependant que l'avis qu'émettra la CSSF sur ce dossier n'a pas de force contraignante. "La banque peut ne pas suivre les avis de la CSSF, reconnaît Danièle Berna-Ost. Mais il est rare que la banque ne suive pas les avis".

Il est également possible que la réclamation du client ne soit pas fondée. Si la CSSF devait conclure que tel est le cas pour Investor Protection, Albert Biebuyck précise qu'il abandonnerait la partie. Mais il se dit confiant.

Jennifer Nille